

## Des nouvelles du Conseil municipal

Les bonnes affaires de trottoir : la Ville va racheter à un grand promoteur immobilier 88 m2 de trottoir le long de la RD 920. C'est une double affaire que fait le promoteur. En effet, toute cette surface, pourtant non constructible car frappée d'alignement, a contribué une première fois dans le calcul des droits à construire qu'il a ensuite commercialisé au prix d'un appartement de centre-ville. Et maintenant, une fois l'immeuble occupé et la bande de terrain devenu inutile, il revend la parcelle à la Ville à 60 euros le m2. Alors que rien ne l'oblige à faire cet achat, la mairie se retranche derrière la loi qui impose de dédommager les propriétaires quand elle acquiert leur terrain. Mais les propriétaires du centre commercial des Baconnets n'ont pas eu droit aux mêmes égards, la Ville a repris les parkings de surface de la rue du Nil à l'euro symbolique. L'application de la loi est différente selon les cas.

### Où est passé le tarif enfant du cinéma ?

En fin d'année, le Conseil actualise les tarifs municipaux. Cette année, la mairie a décidé de les augmenter de 3% en moyenne, une valeur bien supérieure à l'inflation et au gain du pouvoir d'achat. C'est une méthode éprouvée d'accroître les recettes de la Ville sans recourir aux hausses d'impôts. Cette année, dans les bizarreries des nouveaux tarifs du futur cinéma qui va ouvrir en janvier, le tarif « enfant » à 4 € prévu pour les jeunes de moins de 14 ans a disparu. Personne pendant le Conseil ne savait dire si les enfants devraient désormais payer le tarif « réduit » à 5,50 € proposé aux jeunes de moins de 18 ans. Quelle augmentation !

Pierre RUFAT

### Rythmes scolaires : les bonnes intentions ne suffisent pas

Cela semblait pourtant bien parti. Pour appliquer la réforme de la semaine scolaire, le maire adjoint à l'Education, Jean-Yves Le Bourhis, qui souhaitait revenir au samedi matin travaillé, avait choisi au printemps de lancer une large concertation, ouverte et intelligente. Elle s'est terminée au début de l'été par une enquête avec des questions multiples, parfois orientées : de fait, les réponses ont été contradictoires entre parents et enseignants et parfois incohérentes (articulation entre heures de début et de fin et durée de la pause méridienne). A partir de ces éléments, la

Mairie a établi un projet supposé répondre aux réponses de la majorité des parents, certes techniquement acceptable mais très compliqué et très onéreux. Ce projet a été rejeté massivement par les différents Conseils d'école. La Mairie a alors proposé un second projet, simpliste à l'excès, consistant à ne presque rien changer sauf à augmenter un peu la pause méridienne en qualifiant cet allongement d'activité périscolaire. Consciente de l'appauvrissement qualitatif de ce revirement et inquiète des conséquences électorales de ce cafouillage, la Mairie a décidé de redonner la parole aux familles en février. Mais au lieu de tout remettre sur la table, y compris le samedi matin travaillé, le choix sera seulement entre le scénario cher et compliqué et le scénario au rabais. Quel gâchis !

Bruno EDOUARD

### M. Huchon, t'es Président et tu te rappelles pas que tu avais promis un tarif unique de transport pour tous les franciliens. Non, mais allo, quoi !...

Le Président PS de la région IdF avait promis la mise en place d'un **tarif unique de transport pour tous les Franciliens** aux élections régionales de 2010, à mi-mandat, sous la pression de EELV. **Mais ça c'était avant !**. Depuis fin 2012 seuls les weekends et jours fériés en bénéficient après la suppression des zones 6, 7 et 8. EELV semble vouloir s'accommoder soit de la suppression de la zone 5, soit du dézonage aux petites vacances. Le PS descendrait à cette dernière option. La ville d'Antony est partagée en zones 3 et 4. Mme Péresse (UMP), candidate à la Présidence de région en 2015, est opposée à l'extension du dézonage et au tarif unique au prétexte que la priorité doit être donnée à l'amélioration de la qualité des transports... tant qu'il s'agit d'une taxe qui s'applique aux usagers et notamment à ceux qui sont obligés de s'exiler dans des lointaines banlieues aux loyers plus accessibles Mme Péresse n'y voit évidemment pas d'inconvénient...

Jean-Pierre DUFFET (source Le Monde du 10 décembre 2013)

# Antony Place publique

N°26 - Décembre 2013

## Editorial

Décembre est le mois des illuminations. Mais ce n'est pas le mois de la lumière. Dans notre ville, l'opacité reste de mise. La municipalité continue de jouer un double jeu sur l'aménagement de la ligne Massy-Valenton, Antony-Habitat concerté seulement avec ses affidés, les augmentations de tarifs municipaux décidées par la majorité municipale ne sont pas assumées par elle... Et quand la parole est donnée aux usagers sur les rythmes scolaires c'est en excluant certains scénarios. Antony mérite mieux que cela. L'an prochain peut être l'occasion de renouveler les pratiques de l'exécutif communal. Mais pour voter en mars prochain, il faut être inscrit sur les listes électorales : nouveaux Antoniens, jeunes majeurs, naturalisés récents, citoyens de l'Union européenne, pensez à accomplir les démarches avant le 31 décembre. Nous vous souhaitons de bonnes fêtes et à l'année prochaine !

### Antony Place Publique



## Massy-Valenton : Citoyens à Antony entendu par l'Autorité environnementale

Dans notre dernier numéro, nous exposons que, désormais, le Préfet des Hauts-de-Seine, sans opposition autre que de façade de la Mairie d'Antony, prépare le lancement de l'enquête publique sur la nouvelle mouture du projet d'aménagement de la ligne ferroviaire entre Massy et Valenton, notamment de sa partie antonienne et wissoussienne, pour y faire passer près de 80 TGV par jour. Déjà RFF (Réseau ferré de France) avait saisi l'Autorité environnementale (AE) pour avis.

Pendant que certains ont d'autres préoccupations, Citoyens à Antony continue de travailler ce dossier. Début novembre, nous avons adressé à l'Autorité environnementale un mémoire sur ce projet. Cet organisme a rendu son avis le 27 novembre (Avis n°AE 2013-103/ n° CGEDD 009258-01), il relève des insuffisances, émet des critiques et des recommandations sur le dossier de RFF.

Formellement, l'AE pointe l'étude insuffisante des interférences avec le projet d'Interconnexion-LGV-Sud-IdF et, notamment, son report au-delà de 2030. Elle estime aussi trop succinctes les informations sur l'impact du déploiement à partir de 2020 du système de signalisation ERTMS sur la ligne TGV-Atlantique. Et elle considère insuffisamment établie la responsabilité du tronçon Massy-Valenton dans les retards actuellement subis par les TGV inter-secteurs.

L'AE émet aussi 4 critiques principales, qui ne surprendront pas les habitués des ateliers de la concertation et que nous avons d'ailleurs soulevées : le rejet trop rapide de projets alternatifs, une concertation incomplète et établie sur des bases obsolètes, l'absence d'étude sur la compensation des places de parking à Fontaine-Michalon par la ville d'Antony et la présentation de données insuffisantes sur les capacités de la ligne.

Concernant les 5 recommandations essentielles émises par l'AE, 4 de ces points avaient été mis en lumière dans notre mémoire : mieux étudier les nuisances sonores (l'AE recommande de les évaluer du point de vue socio-économique), aborder l'impact des vibrations, clarifier les vitesses de circulation des TGV sur notre territoire et résoudre la question de la compatibilité du projet avec le plan local d'urbanisme de notre commune. L'AE recommande aussi de présenter les conséquences du projet sur la gare RER C de Massy-Palaiseau.

Même si les conclusions de l'AE ne sont pas contraignantes pour RFF et que le dossier de RFF n'est pas jugé comme "bâclé", on constate que nos observations ont été prises en compte et que, sur la plupart des points, l'Autorité environnementale valide les critiques que, avec d'autres associations, nous avons portées. RFF va devoir compléter son dossier mais cela ne devrait pas retarder beaucoup l'enquête publique qui aura lieu après les élections municipales, comme le maire d'Antony le souhaite. Bien évidemment, la mobilisation de tous reste indispensable.

Bruno EDOUARD et Jean-Marc FEUILLADE



## Jean-Yves, Super-Sénant des promesses électorales

Au lycée Descartes, la nouvelle piste d'athlétisme ne donne pas satisfaction aux enseignants, ce qui les amène à déplacer leurs élèves vers d'autres stades en restreignant, du coup, les horaires de pratique sportive. Informé du mécontentement des parents, Jean-Yves Sénant affirme qu'il reconstruira cette piste s'il est réélu. Ah bon ? Alors que les infrastructures du lycée appartiennent à la Région ? Alors qu'il prétend que cette même Région lui refuse l'autorisation de mettre de simples bancs à la porte de ce lycée ? S'il est prêt à engager le budget antonien sur des projets hors de la compétence communale, pourquoi n'achète-t-il pas quelques rames de RER ?!

## Un projet de construction de logements sociaux menacé !

Antony-Habitat a décidé, malgré les réserves du représentant de la CNL et du conseiller municipal d'opposition au conseil d'administration, de confier la construction de logements sociaux aux promoteurs immobiliers privés, ceux-ci voient ainsi leurs risques limités puisqu'ils sont certains d'avoir un pourcentage de logements vendus d'avance grâce à la ville et son Office. C'est ainsi qu'ont été confiés par la méthode VEFA (vente en état futur d'achèvement) la construction d'une soixantaine de logements sociaux dans le quartier de la Croix-de-Berny puis récemment, à la demande de la mairie, à Pitch-Promotion dans le cadre de l'opération IUFM. Pour la première de ces opérations, si le chantier est aujourd'hui en cours de réalisation, les délais initialement prévus pour 2013 dans le cadre du projet ANRU qui consiste à reconstituer les logements détruits dans le quartier du grand Ensemble au début des années 2000, sont donc largement dépassés. Encore faut-il signaler qu'Antony-Habitat a dû venir au secours du promoteur qui avait du mal à commercialiser cette nouvelle tranche de logements privés en lui achetant en urgence des surfaces commerciales pour près d'un million et demi d'euros ! Un petit coup de pouce donné au promoteur en difficulté ! Quant à l'opération de l'IUFM, elle se révèle encore plus aléatoire. Déjà elle a dû être fractionnée en deux parties, conduisant à ne construire que 46 logements sociaux d'ici à 2016 sur les 88 prévus mais aujourd'hui, le promoteur ne semble même plus en capacité d'acheter le terrain à la mairie faute d'acheteurs des logements privés manifestement trop chers ! Ainsi en liant la construction de logements sociaux à la promotion immobilière privée, Antony-Habitat et la mairie prennent le risque de compromettre le développement du logement social alors que 2000 familles sont en attente.

Jean-Marc FEUILLADE

## Antony-Habitat : opacité et imprévision

La réglementation fait obligation aux organismes HLM d'instituer un Conseil de concertation locative pour examiner les préoccupations des locataires et la stratégie de l'Office en matière d'entretien, d'investissement... A Antony-Habitat, le Conseil d'administration n'a jamais été saisi ni du règlement ni du plan de concertation pourtant obligatoire. Voilà qui conduit le Président, Jacques Legrand, maire adjoint, et le directeur d'Antony-Habitat à choisir seuls qui peut participer à la séance annuelle de ce Conseil de concertation. Ils ont ainsi décidé d'exclure de cette réunion les représentants des locataires du patrimoine de l'ex-Semidep dans le quartier du Noyer-Doré, élus CNL, au prétexte qu'ils ne sont pas membres du Conseil d'administration de l'Office, alors qu'ils représentent désormais un quart des locataires du parc d'Antony-Habitat. Pourtant tout le monde n'est pas logé à la même enseigne : ainsi, en catimini, la participation d'un représentant de l'AFOC, pourtant pas élu non plus au Conseil d'administration a-t-elle été acceptée... Certains malveillants concluraient à la chasse aux sorcières contre la CNL, d'autres à une bienveillance particulière envers une bienveillante association !

### La tour n° 6 Scherrer va disparaître !

C'est confirmé, la tour n° 6 rue Scherrer devrait être démolie. Le président d'Antony-Habitat, interpellé par le représentant de la CNL lors de la réunion du Conseil d'administration d'Antony-Habitat, a en effet annoncé que parmi les deux options possibles, réhabilitation et démolition, le choix était fait par la mairie : la démolition ! Cela a été confirmée le 12 décembre au Conseil municipal. La reconstitution du patrimoine détruit reste évidemment aléatoire, souvenons-nous qu'il aura fallu près de quinze ans pour reconstituer l'ensemble des logements détruits dans ce quartier au début des années 2000, les dernières reconstructions seraient selon la maire adjointe à l'urbanisme livrées en ... 2015. Si Antony-Habitat n'est pas aujourd'hui en mesure de faire savoir quel est le programme envisagé pour compenser

cette démolition, il indique travailler sur la construction sur le terrain ainsi libéré de logements en accession sociale à la propriété. A ce jour huit logements sur 66 sont murés dans cette tour, d'autres sont vides... restent de nombreux locataires inquiets de leur devenir aujourd'hui sans information !

### Six mois après leur livraison, une vingtaine de logements sociaux restent vides !

L'opération de construction de logements sociaux des Bas-Graviers devait être une vitrine de la politique municipale en matière de logement social ! Et voilà que les couacs se multiplient... Outre les fuites d'eau dans les logements, le manque de parkings, l'absence de places d'accueil dans l'école maternelle du quartier, voilà que six mois après leur livraison une vingtaine de logements sur les 130 n'a toujours pas trouvé preneur ! C'est la faute à la Préfecture affirme la mairie, c'est la faute au Conseil général murmure l'administration d'Antony-Habitat... Que nenni, prétendent de mauvaises langues : c'est parce que la mairie n'avait pas anticipé l'arrivée des enfants en classes maternelles à la rentrée qu'elle aurait demandé à Antony-Habitat de différer la mise en location de ces logements afin de ne pas surcharger les classes de l'école André Chénier ! De mauvaises langues évidemment !

Gabrielle GUILLAUME

